

DOSSIERS INSCRIPTIONS

FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

CURSUS PARTIEL

UNIQUEMENT POUR LES TITULAIRES DU BAC PRO

SAPAT OU BAC PRO ASSP

Dates d'inscription : du Lundi 5 Novembre au Vendredi 11 Janvier 2019
Fiche de candidature téléchargeable sur notre site internet

Clôture des inscriptions : Vendredi 11 Janvier 2019
(cachet de la poste faisant foi et en recommandé avec AR)

Résultats étude des dossiers : Vendredi 8 Mars 2019 à 9h

Entretien de sélection : Semaine du 8 au 12 Avril 2019
Résultat final : Vendredi 19 Avril 2019 à partir de 9h sur notre site

Rentrée scolaire : A définir ultérieurement

MISSION

L'auxiliaire de puériculture participe sous la responsabilité d'un(e)infirmier(e), d'une puéricultrice (dans le cadre de leur rôle propre) ou d' autres professionnelles du secteur de la santé ou du secteur éducatif ou social à la prise en charge jusqu'à l'adolescence, de l'enfant bien portant, malade ou en situation de handicap. Elle répond aux besoins quotidiens de l'enfant par la présence qu'elle assure, les soins spécialisés auxquels elle participe et les activités d'éveil qu'elle organise.

PROFIL

- Aimer le contact
- Être souriant, ouvert, disponible et à l'écoute
- Être dynamique, autonome et avoir l'esprit d'initiatives
- Être organisé et rigoureux

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

STATUT SALARIE EN APPRENTISSAGE

- Statut d'un salarié, notamment pour les congés payés et la protection sociale
- Rémunération entre 25% et 61% du SMIC, selon l'âge de l'apprentie
- 35 heures hebdomadaires de travail en entreprise et au Centre de Formation

ENTREPRISES

Les entreprises susceptibles de signer un contrat d'apprentissage sont :

- Crèches
- Halte- Garderies
- Maternités
- Services Pédiatrie
- Structures Pédo - Psychiatriques.

OBJECTIFS

- Acquérir des compétences liées à la profession et requises pour la validation du diplôme
- Permettre de valoriser l'expérience et le vécu, de faire part de ses valeurs
- Permettre de valoriser ses connaissances personnelles, sa culture générale
- Développer l'adaptabilité, l'autonomie, le savoir-être, la sociabilité
- Réussir le diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture

LA FORMATION

Durée : 2 ans

BAC PRO ASSP :

- 62 semaines en entreprise
- 20 semaines au CFA/IFAP
- 18 semaines de stages dont une partie réalisée en structure d'apprentissage puis en maternité, en structure pour enfants malades, en structure pour enfant en situation de handicap ou pédopsychiatrie ou aide sociale à l'enfance.
- 10 semaines de congés payés

BAC PRO SAPAT :

- 61 semaines en entreprise
- 21 semaines au CFA/IFAP
- 20 semaines de stages dont une partie réalisée en structure d'apprentissage puis en maternité, en structure pour enfants malades, en structure pour enfant en situation de handicap ou pédopsychiatrie ou aide sociale à l'enfance.
- 10 semaines de congés payés

Conditions d'admission

- Etre âgé de 17 ans à 25 ans inclus.
- Satisfaire à l'entretien individuel.
- Trouver un contrat d'apprentissage dans une structure d'accueil d'enfants.

- A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication à l'exercice de la profession **par un médecin agréé** ;

- A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur concernant les professionnels de santé (hépatite B, DT polio, BCG...).

<p style="text-align: center;">LE PROGRAMME DE LA FORMATION A L'IFAP (sous réserve de non modification par les ministères chargés de la formation)</p>

BAC PRO ASSP

Les candidats devront suivre l'enseignement de **4 modules** :

Module 1 : L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne (175 h)

Module 2 : L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (70 h)

Module 3 : Les soins à l'enfant (140 h)

Module 5 : Relation-communication (70 h)

Modules complémentaires : activités physiques, analyse des pratiques, plan d'étude, mise en commun, gestion d'alternance, appui renforcé des connaissances, aide individuelle, PRAP 2S, hygiène hospitalière, AFGSU (245 h)

BAC PRO SAPAT

Les candidats devront suivre l'enseignement de **5 modules** :

Module 1 : L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne (175 h)

Module 2 : L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (70 h)

Module 3 : Les soins à l'enfant (140 h)

Module 5 : Relation-communication (70 h)

Module 6 : Hygiène des locaux (35 h)

Modules complémentaires : activités physiques, analyse des pratiques, plan d'étude, mise en commun, gestion d'alternance, appui renforcé des connaissances, aide individuelle, PRAP 2S, AFGSU (245 h)

<h2>COUT DE LA FORMATION</h2>

Tarif 2018-2019 à titre indicatif

*1/2 Pension	55,00 Euros / semaine
*Pension	99,00 Euros / semaine
*Cotisation à l'Association	100,00 Euros pour l'année.

LOGEMENT

Il est possible d'être interne ou demi-pensionnaire.

L'internat proposé par la Maison Familiale le Villaret est constitué de logements collectifs et occasionnellement de chambres de 3 personnes à l'hôtel « Fasthôtel » à Thônes.

REPAS

Les élèves prendront leurs repas au self de la MFR le Villaret.

EPREUVES DE SELECTION

Les candidats, lors de leur inscription, devront choisir la modalité de sélection souhaitée :

- Soit la modalité d'admission spécifique aux candidats titulaires du BAC PRO SAPAT ou ASSP. Dans ce cas, les candidats admis bénéficient des dispenses de formation.
- Soit les épreuves de sélection prévues à l'article 5 des arrêtés du 22 octobre 2005 et du 16 janvier 2006 pour les candidats de droit commun. Dans ce cas, les candidats devront réaliser le cursus intégral de la formation. Ils ne pourront pas bénéficier des dispenses prévues à l'article 1 des arrêtés du 21 mai 2014 comme le prévoit le dernier alinéa de l'article 2 des mêmes arrêtés.

Les candidats doivent être titulaires du BAC PRO ASSP ou SAPAT ou élève en terminale ASSP ou SAPAT (l'admission définitive sera alors subordonnée à l'obtention du Baccalauréat si choix modalité 1).

Le ou la candidate doit avoir 17 ans au moins à la date de rentrée en formation.

→ **1^{ère} étape : Etude des dossiers.** L'examen des différentes pièces constitutives du dossier permet de retenir les candidats qui seront convoqués à l'entretien.

TOUT DOSSIER IMCOMPLET NE SERA PAS ETUDIE.

→ **2^{ème} étape : Entretien individuel de 20 minutes.** Pour les candidats dont les dossiers ont été retenus.

Les candidats retenus se présentent à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

DOSSIER ADMINISTRATIF

Chaque dossier doit être composé de :

- la fiche de candidature signée par le ou la candidate. La signature d'un des parents est exigée si le ou la candidat(e) est mineur(e).
- un curriculum vitae comprenant les coordonnées complètes, le parcours professionnel et scolaire sur 2 pages maximum.
- une lettre de motivation datée, signée reprenant des éléments du parcours personnel et professionnel.
- une copie du dossier scolaire avec les bulletins des 3 années ainsi que toutes les appréciations de stages des 3 années de BAC.
Pour les personnes en classe de terminale, fournir le dossier scolaire avec les bulletins des 2 années (2nd et 1^{ère}) ainsi que toutes les appréciations de stages en votre possession au jour de l'inscription.
- Une copie du Bac Pro SAPAT ou ASSP ou un certificat de scolarité attestant de votre inscription en 2018-2019 en classe de terminale Bac Pro SAPAT ou ASSP.
- un chèque de 65 € correspondant aux droits d'inscription, libellé à l'ordre de MFR Le Villaret. **(en aucun cas ce chèque ne sera récupérable).**
- Une photocopie lisible de la carte d'identité (valide), recto et verso ou du passeport,
- 2 timbres autocollants au tarif en vigueur.

Ces documents doivent être adressés **par courrier en recommandé avec accusé de réception** à :

**MFR LE VILLARET
BP 71
74230 THONES**

jusqu'au **Vendredi 11 Janvier 2019** dernier délai (le cachet de la poste faisant foi).

**TOUT DOSSIER IMCOMPLET
NE SERA PAS ETUDIE.**